

Les enquêtes de victimation

Qu'est-ce qu'une enquête de victimation ?

L'enquête de victimation désigne une technique assez simple dans son principe : interroger des gens, échantillonnés de façon à représenter la population d'un pays, d'une région, d'une ville, sur les infractions dont ils ont été victimes.

La connaissance par les statistiques administratives

L'enquête de victimation est une réponse des sciences sociales à la plus vieille des difficultés rencontrées dans l'étude du crime : sur quelles données la fonder ? Dans le premier quart du 19^{ème} siècle, savants et administrateurs avaient commencé à s'intéresser à ce phénomène en s'appuyant sur les statistiques produites par diverses agences pénales (statistiques pénitentiaires, judiciaires, beaucoup plus récemment policières). Ces données officielles avaient bien sûr des limites inhérentes. En effet, de nombreuses infractions à la loi pénale ne parviennent jamais à la connaissance des institutions chargées de les réprimer (le fameux *chiffre noir*). Mais, faute de mieux, il était admis, sans davantage de preuve, que la criminalité enregistrée était un bon échantillon représentatif de la "criminalité réelle".

La construction de données indépendantes : les enquêtes

Des dispositifs permettant d'acquérir des connaissances non seulement sur la criminalité venant à la connaissance des institutions, mais également sur celles qu'elles ignorent, ont progressivement été conçus. Un premier essai pour obtenir des informations plus fiables a été tenté auprès de mineurs auteurs de délits dans l'immédiat après-guerre : les enquêtes de délinquance auto-reportée. Elles sont aujourd'hui de nouveau utilisées dans le domaine de la délinquance juvénile, et pour connaître l'usage des substances prohibées où elles sont devenues l'outil d'enquête standard. Mais, depuis le début des années 60, on a surtout recours aux enquêtes de victimation (*victimization surveys*). Elles ont été inaugurées par le département de la Justice des États-Unis à un moment où le crime était considéré comme le plus grave des problèmes intérieurs du pays, jusqu'à représenter un enjeu électoral.

C'est la *President's commission on law enforcement and administration of justice*, dite « Commission Katzenbach », qui a fait effectuer les premières enquêtes de victimation. La victime devenait un informateur privilégié sur la nature et l'étendue de la criminalité. On a construit, grâce à ses dires, des bases de données récoltées au plus près de la commission des infractions, avec l'intervention d'un minimum de filtres. En peu d'années, un effort de recherche considérable a été concentré sur ce domaine. Banalisées aux États-Unis depuis les années 1970, les enquêtes de victimation sont apparues en Europe une décennie plus tard (Angleterre et Galles, Pays-Bas, Suisse, Catalogne...). En France à la fin des années 1970, les premières manifestations d'intérêt pour les victimes étaient politiques et législatives, rarement scientifiques, excepté le *Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance*, dit *Commission Peyrefitte* qui fit effectuer par des instituts quelques sondages de faible amplitude.

L'étude et le développement des enquêtes de victimation

Le CESDIP s'est lancé au début des années 1980 dans un programme suivi d'enquêtes de victimation nationales et locales.

- *Les enquêtes nationales menées par le CESDIP*

Une enquête qualitative en 1982 a permis de servir de base à un questionnaire administré en 1986 au cours de la première enquête nationale sur une large gamme de victimations,

puis lors de réplifications menées à 6 mois d'intervalle. Elles ont permis de déconstruire le personnage de « LA » victime et de proposer, en alternative, des typologies faisant ressortir qu'à victimation égale, on pouvait dégager des "gestions" différenciées de l'incident.

En 1996, l'INSEE mène la première enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), qui inclut des modules de victimation sur un petit nombre d'atteintes aux biens et aux personnes. Ces données ont pu être comparées avec l'enquête réalisée en 1986. Pour la première fois en France, on avait les moyens de tenir un discours sur l'évolution de la délinquance qui ne soit pas fondé sur les seules statistiques policières. La statistique compte les incidents, accessoirement les suspects, alors que les enquêtes évaluent la prévalence de la victimation, précisent les périmètres et les caractéristiques des populations touchées. Ces différences permettent ainsi d'explorer ce qui se passe entre le moment où quelqu'un s'estime victime et celui où le policier enregistre éventuellement l'incident. Depuis, la réplication annuelle par l'INSEE a permis de prolonger ces exercices comparatifs sur l'ensemble des enquêtes disponibles.

▪ *Les enquêtes locales menées par le CESDIP*

Le CESDIP a conduit en 1989 deux enquêtes urbaines en région parisienne et dans une grande métropole régionale. En 1999, il a mis au point et testé un instrument d'enquête locale qui couvrait une large gamme de victimations banales contre les biens et les personnes, des questions de représentations sociales et des questions qui se référaient aux liens des enquêtés à leurs territoires de résidence. Les résultats ont montré une opposition entre « victimation de style de vie » et « victimation de proximité » qui va nourrir la suite des travaux dans ce domaine.

Dans le cadre d'un contrat avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF), le CESDIP a conduit en 2001 l'enquête la plus importante jamais réalisée en France, tant par la taille de son échantillon (plus de 10 000 enquêtés) que par celle de son questionnaire. Elle a fait émerger différents profils en fonction des circonstances de l'incident, des manières de la vivre, des façons d'y réagir. Elle a montré aussi comment les ressources inégales dont disposaient les victimes influençaient leur vécu et leur façon de gérer la situation de victimation. L'analyse des réplifications faites en 2003 et 2005 permettra un début de sérialisation régionale.

Le CESDIP a été chargé par le Forum français pour la sécurité urbaine de réaliser en 2005 une première série de cinq enquêtes urbaines sur la victimation et l'insécurité. C'est le point de départ d'un plan pluriannuel qui doit impliquer de nombreuses collectivités territoriales dans les années à venir. L'objectif de réplication régulière des enquêtes pour les collectivités impliquées permettra de disposer d'un outil d'évaluation longitudinal des politiques publiques locales de sécurité.

Contact :

Renée Zauberman

CNRS – CESDIP

Tél : 01 34 52 17 15

Mél : zauberman@cesdip.com